

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé¹

Convocation²

Jeudi 27 mai 2021 – 14h30
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salles des séances plénières

Ordre du jour

- 1. Présentation du dernier dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale**
 - Exposé de M. Mauro Striano, chargé de mission à Bruss'Help
 - Echange de vues
- 2. Divers**

Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Ait-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

¹ Il s'agit d'une réunion conjointe avec les commissions homologues de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

² Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi
MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : Mme Ariane de Lobkowitz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijs
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).